

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2025
I - RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2025

Taxes	Bases d'imposition effectives de 2024	Taux de référence pour 2025	Tx moyens pondérés des com. si fusion	Bases d'imposition prévisionnelles 2025	Produits référence (col.4 x col.2a ou 2b)	Taux votés	Produits attendus (col. 4 x col. 6)
Taxe foncière bâtie additionnelle	24 202 827	3,28		24 656 000	808 717	2,8	808 717
Taxe foncière non bâtie additionnelle	2 184 445	6,67		2 223 000	148 274	6,7	148 274
Taxe d'habitation additionnelle	3 484 971	3,06		3 261 000	99 787	3,06	99 787
CFE additionnelle	3 117 512	3,79		3 235 000	122 607	3,79	122 607
CFE unique ou de zone				0	0		
CFE éoliennes	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>		
Taux CFE plafonné pour 2025				Total de la fiscalité additionnelle	1 179 385	Total	1 179 385
				Total des CFE unique, de zone et éoliennes	0		

Aide au calcul des taux additionnels par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes additionnelles	Produits attendus	Produits référence de la fiscalité additionnelle (sous-total col. 5)	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9)
Taxe foncière bâtie additionnelle			
Taxe foncière non bâtie additionnelle			
Taxe d'habitation additionnelle			
CFE additionnelle			

Éléments relatifs au vote du taux de CFE unique, de zone ou éoliennes	Réserve de taux capitalisée utilisable en 2025 (11)	Réserve de taux utilisée pour le taux voté en 2025 (12)	Fraction de taux mis en réserve sur délibération (13)	(14) Durée retenue en cas d'intégration progressive des taux
CFE unique ou de zone	>>>			
CFE éoliennes	>>>			

II - RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2025

TVA	IFER	TASCOM	TAFNB	Alloc. compensatrices	DCRTP	FNGIR	Total
996 357	0	0	0	61 525	0	-99 433	958 449

Produits attendus des taxes à taux voté (col. 7)	Ressources fiscales indépendantes des taux votés (cadre II) =	Montant prévisionnel de la fiscalité directe locale pour 2025 =
1 119 385		958 449

Feuillet à compléter et à retourner systématiquement à la Préfecture et au service de fiscalité directe locale accompagné d'une copie de la délibération de voté des taux.



EPCI : 628 BASSEE-MONTOIS
DÉPARTEMENT : 77
FINANCES PUBLIQUES TRÉSORERIE OU SGC : SGC PROVINS

N° 1259 EPCI (2)

TAUX
FDL
2025

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2025

IV - INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS

Taxe foncière bâtie :

- a. Personnes de condition modeste
- b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte
- c. Locaux industriels
- d. Logements sociaux

Taxe d'habitation :

- a. Dotation pour perte de THLV
- b. Mayotte

Taxe foncière non bâtie

- a. Exonérations en zone d'aménagem. du territoire
- b. Base minimum
- c. Locaux industriels
- d. Autres allocations

2. BASES EXONÉRÉES

Taxe foncière bâtie :

- a. Par le conseil communautaire
- b. Par la loi

Taxe foncière non bâtie :

- a. Par le conseil communautaire
- b. Par la loi (terres agricoles)
- c. Par la loi (autres)

4. PRODUITS PRÉVISIONNELS DE L'IFER

a. Éoliennes et hydrauliques

0
0
0
0
0

b. Centrales électriques

0
0
0
0
0

c. Centrales photovoltaïques

0
0
0
0
0

d. Centrales hydrauliques

0
0
0
0
0

e. Transformateurs électriques

0
0
0
0
0

f. Stations radioélectriques

0
0
0
0
0

g. Installations gazières et autres

0
0
0
0
0

5. RÉFORMES FISCALES

a. TVA prév. (compensation TH)

897 098
99 259
>>>
0
0

b. TVA prév. (comp. CVAE)

99 259
>>>
0
0
0

c. DTCE (Métropole de Lyon)

>>>
0
0
0
0

6. MAJORIZATION SPÉCIALE DU TAUX DE TH

a. 75% moyenne nationale

6,73
3,51
>>>
0
0

b. Taux maximum

7. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX DE COTISATION FONCIÈRE DES ENTREPRISES

7.1. TAUX MAXIMUM ET TAUX MOYENS PONDÉRÉS

7.3. PLAFONNEMENT DU TAUX DE CFE

a. Taux moyen communal de 2024 au niveau national

>>>
>>>
>>>
>>>
>>>

7.4. MAJORIZATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE

a. au niveau national

>>>
>>>
>>>
>>>
>>>

b. au niveau de l'EPCI

>>>
>>>
>>>
>>>
>>>

Taux maximum de la majoration spéciale

>>>
>>>
>>>
>>>
>>>

8. DIMINUTION SANS LIEN

Année antérieure à 2025 au titre de laquelle... :

>>>
>>>
>>>
>>>
>>>

a. ...la diminution sans lien a été appliquée

b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés
>>>
>>>
>>>
>>>

Taux moyens de référence au niveau national :

39,74
51,08
>>>
>>>
>>>

7.2. COEFFICIENTS DE VARIATION DES TAUX MOYENS DES TAXES FONCIÈRES

a. Taxe foncière bâtie

39,74
51,08
>>>
>>>
>>>

Envoyé en préfecture le 08/04/2025

Reçu en préfecture le 08/04/2025

Publié le

ID : 077-200040251-20250403-D_2025_2_13-DE